

Pass Sanitaire : QUESACO ?



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les joueurs, les dirigeants, les membres du staff technique et le public doivent présenter **avant d'entrer dans l'enceinte sportive** soit :

un test négatif PCR
ou antigénique ou auto-test
(réalisé sous la supervision d'un
professionnel de santé)
de moins de 72h

ou

un justificatif de
statut vaccinal
attestant d'un
schéma vaccinal
complet

ou

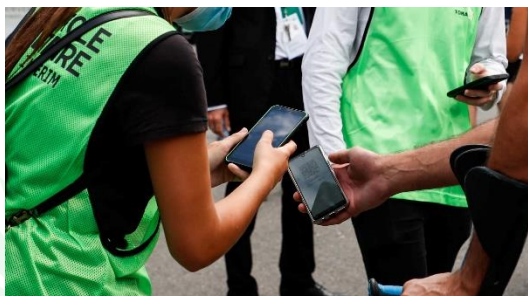
un certificat de rétablissement
à une contamination COVID :
test PCR ou antigénique
positif datant d'au moins
11 jours et de moins de 6 mois

Rappel : Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif »

*Pour effectuer le contrôle, l'utilisation de l'application « Tous Anti Covid Vérif » (TAC Vérif) vous permet de contrôler de façon anonymisée la validité du passe sanitaire, en scannant le QR code présenté à partir de leur smartphone. **En cas d'impossibilité, les contrôles visuels restent évidemment possibles.** (voir fiche dédiée dans la boîte à outils du référents)*



TÉLÉCHARGEZ LE QR CODE 2D-DOC
SUR L'APPLICATION TOUSANTICOVID
OU SUR LE PORTAIL SI-DEP



QUI EST HABILITÉ À CONTROLER ?

Les clubs doivent désigner trois référents Covid chargés de coordonner le dispositif ainsi que toutes les personnes du club désignées par les référents covid comme étant habilitées à réaliser les tests COVID et qui sont recensées dans le registre prévu à cet effet (*voir boîte à outils de la ligue*).

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle (*voir boîte à outils sur le site de la Ligue*).

Merci à toutes et tous pour votre coopération avec la direction du club, c'est en équipe que nous préserverons la continuité de la pratique et vaincrons le virus !



Pasyonéman ten nou !